



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille quinze et le Jeudi 16 Avril,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau*

***Etaient présents (28) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur
Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Ketty
LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL,
Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure
PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE,
Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale
SAINT-SAUVEUR, , Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine
NANETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle
MAKAIA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.*

***Etaient absents (05) :** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick
VANONY, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES*

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE
a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui
appelait notamment :*

Délibération N° 04--10-2015 Examen et Vote du Budget Primitif "Assainissement" M49

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 Avril 2015 portant débat d'orientations
budgétaires ;*

Vu la délibération du 20 décembre 2012 portant création du service "Assainissement" et du budget M49 ;

Après échanges de vues et délibération ;

A l'unanimité ;

Article 1^{er} : Le Budget annexe du service " Assainissement " pour l'année 2015 de la Ville est adopté, chapitre par chapitre, comme suit :

	Fonctionnement	Montant	Investissement	Montant
<i>Dépenses</i>	011 66 023	5000,00 15780,00 92550,63	16	17988,62
Total		113 330,63		17 988,62
<i>Recettes</i>	70 002	30 000,00 83 330,63	021 001	92 550,63 391 823,47
Total		113 330,63		484 374,10

Article 2 : L'Ordonnateur et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 16 Avril 2015

Le Maire,
Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

Effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

